



PROJET PÉDAGOGIQUE :
Colonies de vacances
Été 2021

Actualisé le : **15 avril 2021**

Réalisé par : **Service Jeunesse & Sports**

Préambule

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique. Ce document est **spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective**. Il traduit **l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné**.

Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action**. Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide à construire l'axe de la démarche pédagogique.

Il est diffusé avant l'ouverture de l'accueil, sous différentes formes (document de communication, lettre aux parents et aux jeunes, etc.) aux parents ainsi qu'à la DRJSCS du lieu du séjour.

SOMMAIRE

I. Descriptif du séjour.....	3
A. La nature de l'accueil	3
B. Nom et coordonnées complètes de l'organisateur	3
C. Numéro de déclaration DDJS du séjour.....	3
D. Le lieu du séjour.....	3
E. La dates des séjours, l'effectif et l'âge des mineurs accueillis	4
F. L'accueil d'enfants porteur d'un handicap.....	4
G. Les modalités de transports sur place	4
H. Les activités dominantes des séjours	4
I. Le matériel pédagogique à disposition et le budget prévu	4
J. Le règlement intérieur de la structure et de l'organisateur	4
II. Rappel des principaux objectifs du projet éducatif de l'organisateur.....	5
III. Les intentions éducatives du directeur et de son équipe.....	5
A. Les objectifs pédagogiques.....	5
B. Les démarches pédagogiques.....	5
IV. Le projet de fonctionnement	6
A. La journée type du séjour et organisation quotidienne.....	6
B. Organisation de l'infirmerie	6
C. Gestion des régimes alimentaires.....	6
D. Gestion de l'argent de poche, des colis, du téléphone, du courrier, du linge, de la toilette, des affaires personnelles (bonbons, mp3...)	6
E. Activité (objectif, moyens mis en œuvre, évaluation).....	7
F. Points négociables et non négociables (tabac, drogue, violence mixité etc...).....	7
G. Quelles sanctions pour quels motifs ?	7
V. L'équipe d'adultes (équipe d'encadrement + équipe technique).....	7
A. Composition de l'équipe, qualifications, compétences particulières	7
B. Rôle et responsabilités de chacun (directeur, animateurs, AS, etc...)	8
C. Quel accompagnement pour l'équipe et les stagiaires.....	9
D. Les temps de réunion d'équipe (avec qui, à quelle fréquence, quel contenu)	9
E. Les règles non négociables	9
VI. Organisation de la première journée	9
VII. Projet d'animation et activités.....	9
VIII. Communication envers les familles	9
A. Modalités d'inscription.....	10
B. Réunion d'information, portail famille	10
C. Blog.....	10
IX. L'évaluation	10

I. Descriptif du séjour

A. La nature de l'accueil

- Séjour de vacances

B. Nom et coordonnées complètes de l'organisateur

La commune de Saint-Chamas, par le biais du service Jeunesse & Sports organise depuis de nombreuses années des colonies de vacances durant l'été et l'hiver auprès d'enfants de la commune âgés de 6 à 17 ans. Ces séjours sont, depuis 5 ans, dirigés conjointement avec le prestataire Alpes découverte sous la forme d'un marché public.

Prestataire : Alpes Découverte

Centre de vacances le BRUDOU, Pont du fossé - 05260 – SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS
Tel : 04 92 50 67 15 - info@alpesdecouverte.com

Inspection Académique des Hautes-Alpes : 144 enfants en 5 classes, agrément n°147 + agréments maternels pour 3 classes

Jeunesse et Sports : 170 personnes (encadrement compris), agrément n°051451009

C. Le lieu du séjour

Dans la **vallée du Haut-Champsaur dans les Hautes-Alpes**, au cœur du village de **Pont-du-Fossé** (commune de **Saint-Jean-Saint-Nicolas**).

Le village est animé toute l'année grâce à la maison du Parc des Ecrins, aux nombreux commerces et artisans, à la base de loisirs et à la patinoire. Services médicaux dans le village. L'hôpital le plus proche est celui de Gap à 20km, soit 20 minutes en voitures. **Le Centre est implanté au cœur d'un parc d'un hectare et demi**, en bordure de la rivière du « BRUDOU » à proximité de 5 stations de ski et de nombreuses activités de découvertes à pratiquer en toutes saisons autour du Centre.

HÉBERGEMENT

EQUIPEMENTS INTÉRIEURS :

- 36 chambres avec sanitaires privatifs dans chaque chambre
- 5 salles de classe et d'activités
- Bibliothèque pédagogique
- Salle de projection toute équipée
- 4 salons de lecture
- Grand salon équipé de sa cheminée d'époque pour une convivialité assurée ! + Equipement son et lumières
- Ping-pong et baby-foot

ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS :

- Parc arboré d'un hectare et demi avec : Piscine chauffée en période estivale
- Mur d'initiation à l'escalade
- Terrain de badminton
- Boulodrome
- Coin barbecue équipé

D. La dates des séjours, l'effectif et l'âge des mineurs accueillis

Séjour du 10 au 24 Juillet 2021 : Ouvert pour 48 enfants de la commune de Saint-Chamas, scolarisés dans une école élémentaire et âgés de 6 à 11 ans.

Le séjour est encadré par 1 Directrice, 1 Adjoint et 4 animateurs

E. L'accueil d'enfants porteur d'un handicap

L'organisateur doit pouvoir accueillir et proposer des moyens d'adaptation à des enfants porteur d'un handicap, dans la mesure du possible sans que l'intérêt général ne soit affecté.

F. Les modalités de transports sur place

Le transport d'arrivée et de départ, ainsi que les transports sur les lieux de l'activité, s'effectuent en bus ou minibus appartenant au prestataire Alpes Découverte. Tous les autres trajets se réalisent à pied.

Néanmoins, un véhicule est mis à disposition par l'organisateur et sert à la vie quotidienne du centre (déplacement chez le docteur, quelques courses...) et pour répondre à des problèmes ponctuels.

G. Les activités dominantes des séjours

Séjour été : Cani-rando, VTT, Wakeboard / Bouée tractée, Canoë-Kayak, Via Ferrata / Escalade, Natation, Randonnée pédagogique, Course d'orientation, Découverte de la nature

H. Le matériel pédagogique à disposition et le budget prévu

Nous avons du matériel afin de répondre aux besoins spécifiques des séjours :

- Sono
- Déguisements
- Jeux de sociétés
- Matériels pour les activités manuelles
- Du matériel pour les activités sportives proposées par l'animateur du centre (golf, tir à l'arc, badminton, ballons, chasubles, plots, baseball, palet breton, molky et pétanque)

Budget : La totalité des activités fait partie intégrante du marché public, donc aucune dépense n'est à prévoir durant le séjour.

Cependant, une régie de 50 € / semaine est disponible permettant des achats ponctuels.

I. Le règlement intérieur de la structure et de l'organisateur

Un livret expliquant les règles de vie sera lu en groupe et expliqué si nécessaire à chaque enfant le premier jour du séjour.

Le règlement intérieur est disponible en annexes

II. Rappel des principaux objectifs du projet éducatif de l'organisateur

Objectifs principaux :

- Lutte contre le gaspillage & l'éveil au goût
- La bienveillance & l'amélioration du cadre de vie
- Jeux d'animation & activités physiques et sportives

III. Les intentions éducatives du directeur et de son équipe

A. Les objectifs pédagogiques

- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances
- Favoriser le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge
- Amener l'enfant à la découverte de disciplines ludiques, culturelles et sportives
- Favoriser l'acquisition de savoirs (être, faire...) en incitant à la mixité et aux passerelles entre tranches d'âges
- Inciter à la tolérance, à l'expression de la solidarité, de l'intégration et à la reconnaissance de la diversité
- Sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée, à l'anti-gaspillage et au tri sélectif
- Mettre en avant les bienfaits des activités sportives sur la santé, aussi bien mentale que physique
- Appliquer une attitude bienveillante et favoriser l'entraide (adultes/enfants/enfants/enfants)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix afin de se construire
- Encourager l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie
- Inciter l'enfant à avoir une hygiène de vie correcte
- Développer son sens des responsabilités
- Faire évoluer son autonomie

B. Les démarches pédagogiques

Durant le séjour, nous devons aider l'enfant à pratiquer des activités manuelles, culturelles, ludiques et sportives, tout en lui soumettant une alimentation équilibrée et variée. Nous lui donnerons également des notions sur l'hygiène de vie en général et des notions de « vivre ensemble » en particulier.

Nous devons leur faire comprendre que la réussite de son séjour passera par :

- Une bonne gestion de la fatigue (ne pas attendre d'être fatigué pour se reposer)
- Une vraie hygiène de vie (Alimentation équilibrée, sommeil réparateur, hydratation durant l'effort avant d'avoir soif, douche après l'effort ou en fin de journée, soin du corps...)
- Une autodiscipline qui devrait l'épargner de l'accident « cherché » (j'applique toutes les consignes même si elles sont contraignantes)
- Le respect de chacun et surtout de lui-même
- Un travail sur soi (Dépasser ses peurs ; se maîtriser, s'autoévaluer, trouver ses solutions afin de ne pas se mettre hors normes...)
- Une chambre agréable où il fait bon se reposer (Valise ou sacs placés, vêtements rangés, lit fait permettant ainsi au personnel technique un nettoyage efficace)
- Autorité bienveillante (adultes/enfants, enfants/enfants, adultes/adultes)

- Sensibilisation à la nutrition, éducation au goût
- Les lits doivent être faits au quotidien, les valises surélevées ou rangées, dans une pièce prévue à cet effet, afin que le personnel technique puisse nettoyer dans de bonnes conditions

Cette démarche pédagogie est source d'autonomie privilégiant la réussite de tous les enfants.

IV. Le projet de fonctionnement

A. La journée type du séjour et organisation quotidienne

- 7h-8h : levé échelonné, les enfants se dirigent dans le calme vers la salle d'activité ou un animateur est présent.
- 8h : Petit déjeuner jusqu'à 9h maximum
- 9h-10h : Préparation à la pratique de l'activité, les enfants s'habillent, rangent leur chambre et se dirigent vers le point de rendez-vous
- 10h-12h : Activité encadrée par l'équipe d'animation ou par des encadrants diplômés selon les activités
- 12h-13h : Repas du midi dans le réfectoire ou à l'extérieur selon le temps.
- 13h-14h : Temps calme dans les chambres ou la salle d'activité ou à l'extérieur avec séance de méditation
- 14h-16h : Activité encadrée par les animateurs ou par des encadrants diplômés selon les activités.
- 16h : Goûter
- 17h- 19h : Temps calme, douches (1 enfant par chambre)
- 19h : Repas du soir
- 20h15 -21h30 : veillée avec couché échelonné

Les animateurs ne peuvent pas travailler plus de 6 jours consécutifs. Ils ont donc droit à 2 jours de repos durant le séjour.

Durant la nuit, un animateur « veille » et est prêt à parer à toutes éventualités.

Le rangement des chambres incombe aux occupants.

B. Organisation de l'infirmierie

Le directeur du séjour assure la fonction d'assistant sanitaire. Il peut administrer des médicaments s'il détient l'ordonnance originale produite par un médecin. En cas de petits problèmes (mal de tête ou de ventre) il doit appeler les parents pour demander l'autorisation et la posologie d'administration de médicaments basiques (doliprane, Efferalgan).

C. Gestion des régimes alimentaires

Le dossier d'inscription permet aux familles de communiquer sur les cultes et régimes alimentaires de leur enfant. Toutes ces particularités sont communiquées avant le séjour au prestataire.

Enfin, en cas de difficulté dans la gestion du culte ou des régimes alimentaires un rendez-vous avec la famille peut être proposé afin d'entreprendre une adaptation optimale de l'enfant dans le groupe

D. Gestion de l'argent de poche, des colis, du téléphone, du courrier, du linge, de la toilette, des affaires personnelles (bonbons, mp3...)

L'argent de poche est géré par l'animateur pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les adolescents gèrent eux-mêmes leur argent

Chaque jour, les colis et/ou lettres arrivant sur le centre sont distribuées aux enfants

Les enfants ayant des enveloppes déjà timbrées avec l'adresse peuvent acheter des cartes postales et les envoyer.

Les douches se font en roulement de 17h à 19h avec un enfant par chambre avec 1 animateur dans les couloirs, le reste du groupe est en salle d'activité avec les animateurs restants.

Les bonbons en quantité sont à éviter, appareils numériques sont autorisés et sous la responsabilité de l'enfant, durant les temps libres en salle d'activité et non dans les chambres, néanmoins si l'utilisation n'est pas conforme à nos attentes ils peuvent être confisqués ponctuellement.

Le linge sale est récupéré par les animateurs en milieu de séjour et il est lavé par le personnel technique du centre d'hébergement.

Pour la literie si un accident ce produit, l'animateur s'occupera d'aider l'enfant et de changer la literie en intégralité.

E. Activité (objectif, moyens mis en œuvre, évaluation)

Toutes les activités proposées sont des activités de découvertes permettant à l'enfant de s'initier à diverses pratiques et à la découverte de valeurs holistiques, le respect, l'entraide la pratique du jeu et la nature sont au centre de nos intérêts pédagogique. Laisser l'enfant découvrir à son propre rythme et avec sa curiosité en l'éloignant du stress de la vie quotidienne.

Aider l'enfant à pouvoir affirmer sa personnalité, donner son avis, gérer ses émotions, l'aider à exprimer ses intérêts.

L'éducation à l'environnement, le jeu et la nature sont au cœur de nos actions, redonner à l'enfant une connexion à la nature.

Les jeux sportifs sont omniprésents est favorisent le dépassement de soi, l'entraide, la solidarité, le respect, le bien être, l'autonomie et l'épanouissement.

Nous préférons éviter les activités de consommation au profit d'activités plus respectueuses de l'environnement mais tout aussi intéressantes pédagogiquement d'un aspect éducatif.

En fin de semaine, une évaluation sous forme de bilan de séjours est réalisé auprès des enfants. De plus, grâce à la conduite d'un blog, nous avons un retour direct via les commentaires des parents sur le blog. Enfin, nous évaluons l'intérêt des enfants quotidiennement. Pour leurs permettre de passé des vacances digne de ce nom.

F. Points négociables et non négociables (tabac, drogue, violence mixité etc...)

Un livret (en annexes) expliquant les règles de vie sera lu en groupe et expliqué si nécessaire à chaque enfant le premier jour du séjour.

G. Quelles sanctions pour quels motifs ?

Chaque enfant doit respecter le règlement du centre ainsi que les règles de vie. En cas de « bêtises », selon la gravité, l'équipe d'animation lui proposera d'effectuer des sanctions pédagogiques (débarrassage, nettoyage, rangement). Néanmoins en cas de « grosse bêtise », l'enfant peut être exclu du séjour.

V. L'équipe d'adultes (équipe d'encadrement + équipe technique)

H. Composition de l'équipe, qualifications, compétences particulières

Rappel du taux d'encadrement : Un animateur pour 12 enfants pour les 6 à 17 ans.

L'équipe est composée d'un directeur de séjour, d'un animateur permanent (adjoint du directeur) et d'animateurs occasionnels en contrat à durée déterminée, pour répondre aux besoins de l'animation dans le cadre réglementaire.

Le personnel est qualifié et renforcé par des intervenants diplômés pour la pratique de certaines activités.

- 1 directeur (BPJEPS), un adjoint et 4 animateurs encadrent le 1^{er} séjour dont 1 assistant sanitaire avec un effectif de 48 enfants

Lors du recrutement nous vérifions que chacun adhère au projet éducatif de la commune, l'équipe ayant pour objectif permanent la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Le service Jeunesse et Sports de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale vérifie systématiquement les bulletins de casier judiciaire ainsi que le fichier national des personnels déclarés comme intervenants.

I. Rôle et responsabilités de chacun (directeur, animateurs, AS, etc...)

Rôle des animateurs :

- Ils proposent, préparent et encadrent des activités culturelles, ludiques et sportives
- Ils appliquent les démarches pédagogiques du projet envers toutes les personnes avec lesquelles, ils sont en interaction
- Ils veillent à la discipline du groupe qu'ils ont en charge
- Ils veillent à la sécurité morale, physique et affective des enfants

Rôle du directeur :

- Il s'assure du bon déroulement du séjour
- Il veille à la « non dangerosité » des activités
- Il contrôle son personnel et remédie à des dysfonctionnements
- Il sensibilise les animateurs sur leurs rôles afin de garantir un accueil agréable à toutes et à tous
- Avec le personnel technique, il donne son avis sur les menus, le « timing » des repas, ainsi que sur le nettoyage de la structure
- Dans son rôle de formateur, il vérifie que les animateurs appliquent bien les consignes et la pédagogie énoncées.

Pharmacie et soins :

- Des pharmacies sont à dispositions des animateurs afin de soigner les éventuelles petites blessures (*À prendre lors des déplacements avec les fiches sanitaires de chaque enfant*)
- Chaque soin doit être inscrit par l'animateur dans un registre d'infirmerie et expliqué à son responsable
- En cas de coup porté à la tête, les pompiers sont automatiquement appelés, par mesure de précaution et pour conseils.

Protocole d'accueil individualisé (PAI) :

- Pour toute pathologie chronique ou aiguë en cours (traitement à prendre), l'ordonnance du médecin devra être jointe.
- S'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites.
- Les médicaments sont remis au responsable du séjour dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation.
- Les noms et prénoms devront être inscrits sur l'emballage.

Sécurité et responsabilité :

Chaque animateur doit veiller au respect de la sécurité physique, morale et affective des enfants, ainsi qu'à l'application de la législation, sous couvert du directeur, à l'intérieur du site ainsi qu'à l'extérieur

J. Quel accompagnement pour l'équipe et les stagiaires

Un entretien de milieu et de fin de séjour est réalisé par le directeur. Le bilan de ces entretiens est transmis à la directrice du service Jeunesse & sports

K. Les temps de réunion d'équipe (avec qui, à quelle fréquence, quel contenu)

2 réunions sont prévues avant le départ afin d'expliquer le projet pédagogique aux animateurs et préparer le matériel nécessaire pour le séjour.

Durant le séjour, 1 réunion est programmée le premier soir, ensuite les réunions deviennent ponctuelles selon les besoins et problèmes rencontrés.

L. Les règles non négociables

- L'animateur doit s'assurer de la sécurité morale, affective et physique des enfants
- Il est interdit de sortir de la structure sans une trousse de secours à pharmacie complète, sans connaître le numéro du responsable, de la structure d'accueil et sans les fiches sanitaires de chaque enfant

V. Organisation de la première journée

13h – Arrivée du bus et du directeur sur le lieu de rendez-vous

13h15 – Arrivée des animateurs, consignes du directeur

13h30 – Arrivée des parents, chargement des valises

13h50 – Appel des enfants à monter dans le bus pour le départ

17h – Arrivée sur le centre, déchargement des valises et goûter

17h30 – État des lieux et répartition des enfants dans les chambres (par affinité, non mixité)

18h – Douches et activités libres

19h – Repas du soir

20h – Explication des règles de vie du centre et du programme de la semaine

VI. Projet d'animation et activités

Animation autour des activités de pleine nature et sportive.

Le projet d'animation sera mis en place lors des 2 réunions d'équipes 1 mois avant le départ.

Le projet d'animation tournera autour d'un thème tribal avec un sous-thème d'avatar et permettra aux enfants de plonger dans l'imaginaire tout en apprenant des valeurs réelles et concrètes.

VII. Communication envers les familles

A. Modalités d'inscription

Les inscriptions et préinscriptions débuteront le samedi 8 mai jusqu'au samedi 28 mai par le biais d'un logiciel sur internet et centralisées au guichet unique « Le Cercle ».

B. Réunion d'information, portail famille

Une réunion d'information aux parents est prévue le samedi 19 Juin 2021.

Tous les documents nécessaires pour le départ sont à télécharger sur le portail famille du site internet de la ville. Les parents ne possédant pas d'outils numériques peuvent se rendre directement au cercle ou des agents peuvent les accompagner dans leur démarche.

C. Blog

Un Blog est utilisé pendant le séjour, il permet de donner des nouvelles tous les jours aux familles par la présence de photos et d'un texte explicatif résumant la journée.

L'adresse est <http://infojeunesse.saint-chamas.com/>

Tous les articles sont accessibles avec un mot de passe qui est envoyé directement par sms aux parents.

Ce dernier permet aux familles d'être rassurées sur l'engagement de l'équipe d'animation ainsi que sur la qualité des activités proposées. En effet, les enfants accueillis sont venus pratiquer des activités culturelles, ludiques et sportives et souhaitent profiter de l'accueil dans les meilleures conditions.

VIII. L'évaluation

Afin de déterminer si les objectifs ont été atteints, nous évaluerons :

- Le taux de participation et de satisfaction concernant
- La participation aux activités
- La participation aux soirées
- Les plats ramenés en cuisine
- Les visites chez le médecin
- Les comportements anormaux (refus des consignes, coup de blues ...)
- Le retour du personnel technique sur l'état des chambres.
- Le retour des parents via le blog ou le téléphone pendant le séjour
- Le retour des parents, des enfants, des élus et de la hiérarchie après le séjour

Un bilan de fin de séjour sera fait avec les enfants, l'équipe encadrante et le prestataire afin d'obtenir leur ressentis positifs ou négatifs ainsi que leurs propositions pour améliorer les futurs séjours.